

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 03 AVRIL 2025

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
20 MARS 2025

Présents : Véronique BARRAQUÉ ONNO (maire), Yacine AINAOUI, Ketty ARICIQUE DULAC, Marc BEUGNIES, Martine DESPAX, Yves DULAC, Béatrice ESCLARMONDE, Sandy FARDEL, Romuald DAVREAU, Jérôme FOUILLOY, Nadine HURY, Alain LAFOURCADE, Gilles LAGARDÈRE, Cédrick LE NEVANEN, Laurent MALARD, Laurent PLANAGUMA.

Absents : Gérard CAMPISTRON, Hubert CORBEL, Emmanuelle DELMAS, Robert GRUMDEY, Olivier PHILIPPON.

Excusés : Madame ANTOLINOS / Madame BONHOMME / Madame MAROUBY / Madame PEYRE / Madame POUZERGUES / Madame RAKOTOARISOA

Procurations :

Christelle ANTOLINOS donne procuration à Sandy FARDEL
Martine BONHOMME donne procuration à Béatrice ESCLARMONDE
Hélène MAROUBY donne procuration à Nadine HURY
Claudine PEYRE donne procuration à Cédrick LE NEVANEN
Alexia POUZERGUES donne procuration à Laurent MALARD.
Carole RAKOTOARISOA donne procuration à Ketty ARICIQUE-DULAC.

Secrétaire de Séance : Madame Ketty ARICIQUE-DULAC

Quorum : 16

Ordre du jour :

- 01-02-2025 – Juré d’assise : Tirage au sort des jurés d’assises 2026
- 02-02-2025 – Vie économique : Validation des tarifs de location des salles au futur bâtiment coworking du Tiers-lieu
- 03-02-2025 – Finances-Budget : Admission en non-valeur
- 04-02-2025 – Finances-Budget : Admission en créances éteintes
- 05-02-2025 – Finances-Budget : Vote d’une subvention au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)
- 06-02-2025 – Finances-Budget : Vote de subventions aux écoles
- 07-02-2025 – Finances-Budget : Vote des subventions aux associations communales et extérieures
- 08-02-2025 – Finances-Budget : Vote des taux d’imposition 2025

- 09-02-2025 – Finances-Budget : Vote des autorisations de programmes et crédits de paiement 2025
- 10-02-2025 – Finances-Budget : Réalisation d'un emprunt pour le financement de projets communaux
- 11-02-2025 – Finances-Budget : Investissements pluriannuels : choix de l'établissement bancaire
- 12-02-2025 – Finances-Budget : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
- 13-02-2025 – Finances-Budget : Approbation du Budget Primitif 2025 ;
- 14-02-2025 – Finances-Budget : Approbation du plan de financement pour le projet de Centre d'Action Jeunesse (CAJ)
- Questions diverses :
 - Maison de santé pluridisciplinaire
 - Chantiers : tiers-lieux, boulodrome
 - Aire de grand passage d'Aussonne

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 44

Madame Ketty ARICQUE-DULAC procède à l'appel.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025

Madame la Maire demande s'il y a des remarques par rapport à ce procès-verbal. En l'absence, il est procédé au vote.

Approuvé à l'unanimité

JURÉ D'ASSISE : TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2026

Délibération n° 01-02-2025

Madame la Maire indique qu'il s'agit de la délibération qui consiste à tirer au sort les jurés d'assises pour 2026. Il convient de tirer quinze noms sur la liste électorale pour être éventuellement convoqué par la cour d'assises. Madame la Maire indique que le tirage au sort des personnes va être effectué et que le Conseil Municipal va valider, sa mission étant de voir, en fonction de l'âge de la personne, principalement, ou si un empêchement particulier est connu pour cette personne, auquel cas, il n'y aura pas de validation. Romane ROUSSEAU, née en 1998, Jacques CONTIOS, né en 1960, Marie CAMPILLO, née en 1995, Romain AMOROS, né en 1984, Julien THAU, né en 1985, Quentin BONNAUD, né en 1987, Didier ROQUES, né en 1967, Gaëtan SEGAT, né en 1990, Julien CHAUDERLOT, né en 1978, Emmanuel CID, né(e) en 1971, Bruno BARTHES, né en 1972.

Denise LAVERLIN, née en 1946, âgée de 79 ans, Élodie AZEMAR, née en 1985, Didier BROUILLARD, né en 1964, Lionel GERBEAU, né en 1966 sont tirés au sort et validés par le Conseil Municipal.

Madame la Maire indique que cela a été rapide et que, d'habitude, il y a toujours quelqu'un de l'assemblée et explique qu'il y a des noms connus dans Mondonville. Elle précise que les personnes seront notifiées et recevront un courrier expliquant qu'ils ont été tirés au sort et qu'ils sont susceptibles d'être appelés pour être jurés d'assises en 2026.

VIE ÉCONOMIQUE : VALIDATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES AU FUTUR BÂTIMENT COWORKING DU TIERS-LIEU

Délibération n° 02-02-2025

Madame la Maire déclare qu'elle va laisser la parole à Romuald FAVREAU, notamment parce que celui-ci s'est occupé du coworking et qu'il est adjoint aux finances.

Monsieur Romuald FAVREAU affirme que ce sont deux bonnes raisons et indique que les élus ont sous les yeux le tableau des prix proposés, qui est un premier jet. L'adjoint explique que la mairie s'est appuyée sur ce qui se pratique dans d'autres tiers-lieux de communes qui peuvent ressembler à celle de Mondonville. Le choix a été fait de partir sur cette grille tarifaire et le choix de ne pas mettre en place, dans un premier temps, de tarifs spéciaux (tarif Mondonvillois, tarif étudiant, tarif créateurs d'entreprise) a également été pris. Monsieur Romuald FAVREAU indique que ce sont des tarifs volontairement peu chers, en toute logique, les Mondonvillois vont venir y travailler, le but du jeu étant de remplir et de faire en sorte qu'il y ait une vraie vie dans ce lieu.

À titre d'exemple, une personne souhaitant prendre un abonnement pour un bureau individuel à plein temps (5 jours par semaine) devra s'acquitter d'un loyer mensuel de 362 € HT. Une personne voulant occuper le même bureau individuel sans abonnement, à la volée, devra s'acquitter d'un loyer quotidien de 50 € HT à la journée. Monsieur Romuald FAVREAU déclare qu'il existe plusieurs types de postes de travail (individuel, biposte) ainsi que des salles de réunion de différentes capacités, qui seront louables à la demi-journée ou à la journée. L'adjoint demande s'il y a des questions par rapport à ce tableau.

Madame Nadine HURY demande si c'est 362 € HT par mois ou par semaine.

Monsieur Romuald FAVREAU confirme que c'est mensuel et qu'il faut le rajouter puisque cela n'est pas très clair. L'adjoint explique que c'est un abonnement mensuel pour cinq jours par semaine.

Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions. En l'absence, il est procédé au vote.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES-BUDGET : ADMISSION EN NON-VALEUR

Délibération n° 03-02-2025

Madame la Maire précise que les admissions en valeur s'élèvent à 19,82 €.

Monsieur Romuald FAVREAU indique qu'il y a plusieurs lignes à 43,39 € et à 19,82 €, qui correspondent à des écritures dans les échanges qu'il y a entre le service de la mairie et la trésorerie, ce qui peut expliquer les petits écarts qu'il faut gommer de temps en temps pour avoir une comptabilité tenue au cordeau. L'adjoint propose de voter pour que ces montants soient régularisés dans la comptabilité de la mairie pour ces sommes de 43,39 € et 19,82 €. Il ajoute qu'il espère qu'il n'y aura pas plus de questions puisqu'il n'aura pas beaucoup plus de réponses.

Madame la Maire précise que cela se produit quand le trésorier public n'arrive pas à recouvrer la créance suite à l'indigence du redevable après avoir effectué toutes les mesures. Madame la Maire procède au vote de la délibération.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES-BUDGET : ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES

Délibération n° 04-02-2025

Monsieur Romuald FAVREAU explique qu'il y a 368,44 € de créances qui n'ont pas pu être recouvrés, mais qu'il ne pas avoir le détail du delta entre 361 € et 308 €. L'adjoint indique qu'il faut régulariser et que cela peut être des factures de cantine qui n'ont pas été payées et assure que la trésorerie essaie par tous les moyens possibles de recouvrer ces créances, mais passé un moment, il est considéré qu'elles ne sont plus recouvrables. Typiquement, les 308,44 € sont des créances de 2021. Passé un certain, il est proposé de passer ces créances comme étant éteintes. En l'absence de questions, il est proposé de voter l'extinction de 361,25 €.

Madame la Maire soumet la délibération au vote en l'absence de questions.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES-BUDGET : VOTE D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Délibération n° 05-02-2025

Madame la Maire explique que la mairie accorde une subvention d'équilibre au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) chaque année, cet établissement public étant en charge de la politique sociale de la commune. Il est proposé d'octroyer une subvention de 490 200 € pour l'année 2025. Madame la Maire ajoute que le budget du CCAS sera voté la semaine prochaine.

Madame Nadine HURY souhaiterait savoir s'il y a une évolution par rapport à l'année dernière et aux années précédentes.

Madame la Maire répond qu'il y a une évolution à la baisse, ce qui ne veut pas dire que la mairie donne moins. Elle précise que le CCAS a fait un excédent l'année précédente, donc la mairie peut donner moins cette année, mais le budget du CCAS qui sera voté la semaine est légèrement à la hausse par rapport à l'année dernière puisque l'excédent de l'année passée va être réintégré.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande ce qui justifie la subvention de 490 000 €. L'élue ajoute la trouver relativement élevée. Elle se demande s'il y a vraiment un besoin intense de mise en œuvre d'actions qui justifierait un tel montant sur la commune.

Madame la Maire passe la parole à Madame Ketty ARICQUE-DULAC, vice-président du CCAS.

Madame Ketty ARICQUE-DULAC rappelle que CCAS assure aussi une gestion de la crèche Les petits poussins, qui compte douze salariés et qui représente une masse salariale importante. L'adjointe ajoute qu'il y a tout le travail autour des subventions, des aides aux personnes puisque de nombreuses personnes sont en difficulté dans la commune et que de l'aide leur est apportée. Madame Ketty ARICQUE-DULAC déclare qu'il y a tout le travail auprès des associations qui proposent de l'aide à ces personnes, il y a également tout le travail social d'accompagnement, les activités pour différents publics. En bon père de famille, l'adjointe assure que les 490 200 € sont très bien utilisés. Elle ajoute qu'il y a également le RPE et qu'un bilan d'activité est proposé chaque année, il sera donc possible de proposer les activités qui sont présentées sur les années précédentes.

Madame la Maire précise que cela est prévu au prochain Conseil Municipal.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande s'il y a des demandes de particuliers, d'administrés supplémentaires sur la commune. L'élue souhaiterait s'il y a un besoin plus significatif que les années passées ou si cela est identique.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC répond que les besoins se suivent d'une année sur l'autre et explique que le CCAS est particulièrement vigilant sur les personnes qui peuvent être en difficulté et qui ne se signalent pas ou qui se signalent tard. Elle déclare que le CCAS essaie de mettre en place des relations avec les associations et la Maison de la Solidarité qui se trouve à Blagnac. Elle affirme ne pas pouvoir dire qu'il y a plus de demandes que l'année précédente, mais le volume reste significatif.

Madame Béatrice ESCLARMONDE remercie Madame Ketty ARICIQUE-DULAC. Elle pose une dernière question sur le budget 490 000 € et souhaite savoir si le financement obligatoire pour la crèche Les grillons y figure.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC confirme qu'il y figure et qu'elle donnera le montant la prochaine fois, une fois que le budget du CCAS sera voté. Elle précise que la crèche Les grillons est une crèche associative de 20 berceaux et que le CCAS apporte une subvention significative à cette association pour son fonctionnement.

Madame la Maire soumet la délibération au vote en l'absence de questions supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES-BUDGET : VOTE DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

Délibération n° 06-02-2025

Madame la Maire indique que la délibération concernant le vote de subventions aux écoles concernant les activités éducatives, sportives, physiques et culturelles complémentaires, à savoir que ce ne sont pas des activités obligatoires de l'école, mais la commune y participe à hauteur de 8 650 €, qui seront reversés à la coopérative de l'école Caroline Aigle, et 6 200 € à la coopérative de l'école Jules Verne. En contrepartie, les enseignants devront fournir un bilan détaillé de la coopérative lors du premier conseil d'école de l'année. Madame la Maire demande s'il y a des questions. En l'absence, il est procédé au vote.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES-BUDGET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTERIEURES

Délibération n° 07-02-2025

Madame la Maire explique que la commune est très attentive, comme chaque année, à soutenir les associations de la commune, raison pour laquelle il n'y a aucune baisse dans les subventions. Elle ajoute que quelques associations bénéficient d'une légère augmentation parce qu'elles ont participé à des animations particulières ou qu'elles ont fait des efforts en faveur de l'inclusion, de l'égalité hommes-femmes ou écoresponsables. Madame la Maire déclare qu'il n'y a, lors de Conseil Municipal, que les associations qui ont déposé leur dossier complet à temps. Elle ajoute que certains dossiers arrivent tardivement et que ceux-ci seront traités exceptionnellement lors du prochain Conseil. Madame la Maire précise que Madame ANTOLINOS ne prendra pas part au vote puisque son mari est membre du bureau de la Mondonville Running Club (MRC). Madame la Maire croit savoir que Monsieur Sandy FARDEL a sa procuration, celle-ci ne votera pas pour Madame ANTOLINOS, seul le vote de Monsieur FARDEL sera pris en compte.

Madame la Maire aborde le détail des subventions. Pour l'association de rugby, le montant est de 600 €, pour l'Âge d'Or Mondonvilloise, le montant est de 1 000 €, pour la FNACA, le montant est de 350 €, pour le Foyer rural, le montant est de 2 000 €, pour le Judo Club, le montant est de 550 €, pour le karaté, le montant est de 500 €, pour La Lyre d'Alliez, le montant est de 1 600 €, pour le Football Club Mas 31, le montant est de 4 800 €, pour Mondon'Scène, le montant est de 400 €, pour MRC, le montant est de 2 100 €, pour le Passing Club, le montant est de 2 800 €, pour la pétanque, le montant est de 1 500 €, et pour le Vélo Club, le montant est de 400 €. Madame la Maire demande s'il y a des questions ou des remarques.

Monsieur Gilles LAGARDÈRE trouve qu'il existe un certain déséquilibre entre l'ASVS (rugby) à 600 €, qui est une association extérieure, et le Judo Club, qui ne perçoit que 550 €.

Madame la Maire répond que le Judo Club n'a demandé que 550 €.

Monsieur Gilles LAGARDÈRE déclare avoir sa réponse. Concernant La Lyre d'Alliez, l'élu indique que le montant est très important.

Monsieur Marc BEUGNIES répond que La Lyre d'Alliez, mais également toutes les associations, il y a une grille de critères permettant d'apprécier la subvention qui va être donnée. L'adjointe ajoute que la mairie se base aussi sur leur demande, comme l'a dit Madame la Maire concernant le Judo Club, et se base également beaucoup sur les restitutions et activités, la participation des associations à la vie communale.

Monsieur Marc BEUGNIES explique que La Lyre d'Alliez présente 4 à 5 représentations gratuites dans l'année, sans compter l'audition de l'école, offertes aux Mondonvillois. Ne concernant que les musiciens, il y a 75 adhérents et, en plus, il y a les adhérents de l'école de musique. Monsieur Marc BEUGNIES pense personnellement que, compte tenu du service qui est rendu par La Lyre d'Alliez à la commune, la subvention est juste.

Madame la Maire précise qu'il faut savoir que l'an dernier, La Lyre d'Alliez avait demandé le budget de fonctionnement ainsi qu'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du Jazz Band qui a lieu la semaine prochaine, mais que cela a été regroupé cette année, raison pour laquelle Monsieur Gilles LAGARDÈRE la trouve plus élevée que l'année précédente, mais celle-ci correspond tout à fait à la subvention de fonctionnement de l'année précédente plus le projet Jazz Band.

Monsieur Yacine AINAOUI indique que l'association de rugby est une association voisine, mais que la commune a une entente avec celle-ci et qu'il y a bon nombre de jeunes mondonvillois qui jouent au rugby dans la commune voisine. Par rapport à cette subvention, l'adjoint explique qu'aucune infrastructure n'est mise à disposition alors que des infrastructures sont mises à disposition pour le judo, le karaté (éclairage, entretien, nettoyage, chauffage). Monsieur Yacine AINAOUI estime que c'est la moindre des choses de participer à cette subvention par rapport à la commune voisine et aux jeunes mondonvillois qui jouent au rugby.

Madame la Maire affirme que la commune ne dépasse jamais la subvention demandée. Si 550 € sont demandés, la commune ne donnera pas 600 €. Elle nuance ses propos en disant que certaines associations en demandent beaucoup plus et que la commune adapte.

Madame Béatrice ESCLARMONDE souhaite poser une question concernant les associations. Certaines associations sont en très bonne santé de par leur nombre d'adhérents et de par le montant de la cotisation, elle se demande comment il est possible de justifier que celles-ci aient besoin solliciter la commune pour des aides, d'autant plus si ce sont les associations qui fixent le montant.

Madame la Maire explique ne pas avoir dit cela.

Madame Béatrice ESCLARMONDE affirme avoir compris cela.

Madame la Maire déclare qu'elle va expliquer comment cela se passe, à savoir que le bilan de l'année précédente est demandé par la commune. De ce bilan, un excédent ou un déficit en ressort, cela est variable d'une association à l'autre.

La commune regarde le budget prévisionnel fourni par les associations, en fonction, l'association qui aurait un excédent exceptionnel en 2024 aura une décote, celle-ci n'aura pas une subvention extraordinaire, la commune va baisser la subvention puisqu'il y aura un bon matelas pour l'association, même si Madame la Maire précise que cela est très rare et que les associations mondonvilloises ne sont pas très riches, même si elles fonctionnent, notamment grâce aux événements organisés (loto). Elle répète que la commune se base sur le budget, que l'association demande la subvention pour atteindre l'équilibre. Par exemple, pour le judo, il manque 550 € pour faire l'équilibre, 500 € pour le karaté. La commune regarde ce que l'association a fait l'année précédente, combien elle prévoit de faire et qu'est-ce qu'elle prévoit de faire avec cet argent, soit un tournoi, un événement particulier, et cela se justifie. Madame la Maire assure que tout cela est très cadré et qu'il y a une grille avec des points et que cela déclenche le montant.

Madame Béatrice ESCLARMONDE remercie Madame la Maire.

Madame la Maire indique que la commune ne verse pas forcément ce qui est demandé. Le judo aurait pu avoir 600 € avec tous les critères, mais comme ils ont demandé 550 €.

Monsieur Marc BEUGNIES ajoute que le besoin est juste de 550 €, mais que les points par rapport à ces critères sont mis en phase et la commune donne en fonction de cette demande. L'adjoint assure que cela est très cadré et qu'au niveau sportif, il peut assurer ne jamais avoir vu une grosse somme en compte en sommeil ou, derrière, la commune verserait encore plus.

Madame la Maire dit clairement que les associations ne s'enrichissent pas avec l'argent public, même si elle a bien compris que Madame Béatrice ESCLARMONDE n'a pas dit ça. En l'absence de questions supplémentaires, il est procédé au vote.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES-BUDGET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Délibération n° 08-02-2025

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Romuald FAVREAU pour cette délibération.

Monsieur Romuald FAVREAU explique que, comme chaque année, les taux des impôts locaux vont devoir être votés, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties. L'adjointe indique que l'ensemble des taux proposés restent inchangés par rapport à 2024.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, le même taux de 44,9 % est proposé, pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le taux de 87,61 % est proposé, et concernant la taxe d'habitation, le taux proposé est le même qu'en 2024, à savoir 17,11 %. Monsieur Romuald FAVREAU demande s'il y a des questions sur ces taux.

Madame la Maire plaisante en disant qu'il y a des questions lorsque cela augmente, puis procède au vote de cette délibération.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES-BUDGET : VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2025

Délibération n° 09-02-2025

Monsieur Romuald FAVREAU indique que le nouveau format de comptabilité (M57) oblige la commune à voter des autorisations de programme et de crédit pour les différents programmes d'investissement et la commune doit les mettre à jour en fonction de l'avancement des projets et de l'évolution des coûts de chaque projet. Les principaux investissements concernés sont le tiers-lieu, qui a fait l'objet d'une discussion auparavant, la plaine des sports et des loisirs, le boulodrome ainsi que le Centre Action Jeunesse. Chacun de ces projets est dans un avancement différent, la plaine des sports étant terminée, les crédits de paiement proposés sont à hauteur de 484 000 € inscrits cette année. Pour le tiers-lieu, qui a un peu commencé en 2024 et beaucoup en 2025, la commune propose des crédits de paiement échelonnés, 1 000 000 € en 2025 et un reliquat de 249 000 € pour 2026. Pour le boulodrome, dont le chantier doit démarrer cette année, sera à cheval entre 2025 et 2026. Les crédits de paiement sont de 380 000 € sur 2025 et 404 000 € sur 2026. Enfin, concernant le CAJ, le programme complet est évalué à 448 000 €, étalés entre 2025 (155 000 €) et 2026 (293 000 €). Monsieur Romuald FAVREAU demande si les élus ont des questions concernant cette délibération.

Madame la Maire précise qu'il est important de savoir que ces crédits sont inscrits au budget primitif qui sera voté par la suite.

Madame Béatrice ESCLARMONDE déclare avoir vu qu'il y avait un prêt-relais pour le financement.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'une autre délibération.

Madame Béatrice ESCLARMONDE assure que cela est dans la même délibération puisque cela concerne le sujet du financement. Avant de valider cette délibération, elle estime qu'il faut s'appuyer sur le mode de financement.

Madame la Maire rétorque que la délibération ne parle pas de financement, mais d'inscriptions de crédits, qui sont des opérations comptables. Elle assure que la délibération ne concerne pas le mode de financement.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande quelle est la question exacte posée par rapport à la délibération.

Madame la Maire explique qu'il est décidé de voter ce montant des autorisations de programme et la répartition des crédits. Elle indique qu'un vote a déjà eu lieu et qu'il convient de décider comment le répartir entre N et N+1. Madame la Maire demande si cela est clair pour tout le monde, puis procède au vote.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES-BUDGET : RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS COMMUNAUX

Délibération n° 10-02-2025

Monsieur Romuald FAVREAU rappelle que la commune poursuit des efforts d'investissement qui sont sérieux, à hauteur de 4 300 000 € pour les années passées, que ces dépenses ont été couvertes par le recours à l'emprunt une seule fois pendant ce mandat pour le moment, à hauteur de 985 000 €, ce montant ayant servi à financer en grande partie à financer l'acquisition de la plaine sportive. L'adjointe ajoute que le reste provient des subventions et d'une partie d'autofinancement à hauteur de 2 500 000 €. Pour permettre de poursuivre le déroulement de ce plan d'investissement, il est proposé de recourir une seconde fois à l'emprunt pour la somme de 1 490 000 € avec un remboursement sur une durée de 20 ans. Monsieur Romuald FAVREAU rappelle que plusieurs établissements bancaires ont été sollicités afin d'avoir les meilleures conditions possible et d'avoir l'emprunt le moins coûteux. L'adjoint ajoute que cette délibération est liée à la suivante, la délibération 10-02-2025 concernant le recours à l'emprunt alors que la délibération 11-02-2025 concernant le choix de l'établissement. L'adjoint demande s'il y a des questions.

Madame Nadine HURY demande si l'absence de recours à l'emprunt implique l'impossibilité de faire les projets et demande s'il existe une autre solution.

Monsieur Romuald FAVREAU répond qu'il faudra un peu plus de temps pour réaliser ces projets-là. Si l'emprunt est exclu, il faudra recourir aux subventions et à l'autofinancement, ce qui veut dire que ces projets seraient réalisables dans un temps futur. L'adjointe précise qu'il y a de vraies urgences sur la commune, notamment le CAJ, qui était très bien dimensionné lorsqu'il a été créé, mais qui ne l'est plus du tout pour accueillir toute la jeunesse mondonvilloise.

Madame la Maire ajoute qu'il y aura encore des investissements à faire dans le futur parce qu'il y aura politique publique une école à faire pour l'équipe suivante, ainsi qu'un gymnase lorsqu'il y aura le collège. Madame la Maire estime qu'il est important de faire rapidement tous ces travaux, ce qui est un choix de la part de la commune, raison pour laquelle celle-ci fait appel à l'emprunt. En l'absence de questions supplémentaires, il est procédé au vote.

Approuvé à la majorité (une abstention)

FINANCES-BUDGET : INVESTISSEMENTS PLURIANNUELS : CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

Délibération n° 11-02-2025

Monsieur Romuald FAVREAU déclare que deux établissements ont retenu l'attention de la commune parmi l'ensemble des établissements sollicités, à savoir le Crédit Agricole et La Banque Postale. Comme figurant dans le tableau, le Crédit Agricole est l'établissement bancaire ayant présenté la meilleure offre en termes de taux et de frais afférents, le choix s'étant ensuite porté sur la durée étant donné le faible écart de taux entre la durée de 15 ans et de 20 ans. La commune a donc choisi l'offre du Crédit Agricole sur une durée de 20 ans. Monsieur Romuald FAVREAU ajoute qu'il y a une deuxième difficulté, comme de nombreuses communes, à savoir la corrélation entre les travaux, les chantiers, les factures à payer et, en face, les subventions accordées et qui arrivent dans un temps qui n'est pas souvent maîtrisé. L'adjoint précise que cela a été encore pire en 2024 et que le choix a également été fait de proposer un prêt ressemblant à un prêt-relais (prêt trésorerie) d'une durée de 24 mois pour faire le relais entre les besoins de trésorerie pour payer les entreprises et l'arrivée effective des subventions. Monsieur Romuald FAVREAU déclare qu'il est proposé un prêt de 870 000 € qui correspond, peu ou prou, à l'ensemble des subventions des projets d'investissement présentés précédemment pour pouvoir honorer les factures des différentes entreprises, le temps que les différentes subventions départementales, régionales, étatiques, européennes arrivent.

Madame la Maire indique que la banque ne prête que sur notification sur subventions et qu'il ne s'agit pas de subventions hypothétiques. Elle explique que ce sont des subventions où la notification a été reçue, mais que celles-ci ne seront pas touchées immédiatement puisqu'il faut attendre que les travaux soient terminés et que les délais d'instruction soient passés, ce qui implique un décalage entre le moment où la notification est reçue et le moment où la notification est touchée. Madame la Maire assure que ce crédit (prêt subvention) ne correspond qu'à des subventions réelles, ce qui est important. Elle demande si les élus ont des questions.

Madame Béatrice ESCLARMONDE souhaiterait savoir quel est le taux du prêt-relais puisque les prêts-relais ont des taux très élevés par rapport aux prêts classiques.

Monsieur Romuald FAVREAU répète que deux établissements ont répondu (Crédit Agricole et La Banque Postale), le Crédit Agricole ayant transmis la meilleure offre sur 24 mois à un taux d'intérêt à 3,01 %, ce qui est tout à fait raisonnable sur ces prêts dits de trésorerie.

Madame Béatrice ESCLARMONDE confirme que le taux de 3,01 % est plutôt bas sur un prêt-relais.

Madame la Maire demande s'il y a des questions supplémentaires. En l'absence, il est procédé au vote.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES-BUDGET ; DÉLIBÉRATION PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Délibération n° 12-02-2025

Monsieur Romuald FAVREAU explique que ces chiffres ont déjà été vus lors du dernier Conseil Municipal et rappelle que le résultat de l'exercice précédent est de -147 000 €, qui vient rejoindre un cumul des résultats antérieurs de 911 000 €, pour un nouveau total de 764 000 €. Monsieur Romuald FAVREAU indique que ce montant se retrouve en bas de tableau et que ce résultat part rejoindre les recettes d'investissement. Il ajoute que ce qui apparaît en milieu de tableau concerne la section d'investissement avec un solde négatif, comme expliqué lors du Conseil Municipal, pour des subventions qui ne sont pas arrivées, et un reste à réaliser qui se retrouvera en 2025, notamment pour le programme du tiers-lieu. L'adjoint explique que la ligne qui apparaît et qui sera vue plus tard dans le budget est la ligne « affectations en réserve R1068 » en investissement, soit 764 335,44 €. La délibération consiste à voter ce mouvement, à savoir l'affectation du résultat, qui va bien rejoindre la section investissement et non pas la section fonctionnement. Monsieur Romuald FAVREAU déclare qu'il paraît important que les résultats antérieurs soient là pour supporter les projets d'investissement de la commune. Il demande s'il a été assez clair et s'il y a des questions.

Madame la Maire procède au vote en l'absence de questions.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES-BUDGET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Délibération n° 13-02-2025

Monsieur Romuald FAVREAU indique que la commune a opté pour une présentation plus simple que les années précédentes puisqu'il n'y a plus le pavé de quelques dizaines de pages. En quelques tableaux, il y a une synthèse du budget 2025 proposé avec, d'abord, un budget fonctionnement qui s'établit à un peu plus de 6 millions d'euros, puis des charges à caractère général ainsi que des charges de personnel, qui sont les deux plus gros chapitres et qui sont à l'équilibre, même s'il y a une légère hausse des charges de personnel, comme cela a été vu lors du dernier Conseil Municipal, mais cela reste vraiment peu. Monsieur Romuald FAVREAU explique que la ligne suivante (700 000 €) est constituée en grande partie de la subvention du CCAS. Concernant les recettes, il y a une légère augmentation des impôts et taxes. Les dotations et participations sont à peu près stables par rapport à l'année précédente et la commune équilibre le budget à 6 millions. Du côté des investissements, le programme d'investissements est qualifié d'ambitieux pour cette année (quasiment 3 800 000 €). Dans les recettes, figurent les fameux 2,2 millions d'emprunt, à la fois l'emprunt long et l'emprunt trésorerie. Monsieur Romuald FAVREAU déclare ne pas retrouver les 764 000 €, qui semblent être noyés dans les 855 000 € (compte n° 10). L'adjointe indique ne pas avoir plus d'éléments et demande à Madame la Maire si elle veut compléter ses propos avant de laisser la place aux questions.

Madame la Maire répond qu'elle attend les questions sur le budget. Elle indique qu'au niveau du fonctionnement, la commune a été très, très raisonnable et demande beaucoup d'efforts aux agents pour ne pas avoir des dépenses. À titre d'exemple, la régulation de la température dans les bâtiments est demandée puisque les factures d'énergie peuvent s'envoler très, très vite. Madame la Maire explique que des charges augmentent puisque le prix de la cantine augmente, le prix des fournitures augmente. Elle répète que la commune a été très raisonnable et a demandé aux services de faire des efforts et, comme l'a dit Monsieur Romuald FAVREAU, la commune a une politique qualifiée d'ambitieuse, mais aussi de raisonnable, étant donné que la commune s'agrandit, beaucoup de nouveaux habitants ont été accueillis en peu de temps et il a fallu s'adapter très vite. Madame la Maire estime que les choix faits n'ont pas été contestés, mais que d'autres auraient peut-être fait d'autres choix, et que ces choix sont utiles pour le bien-être des Mondonvillois. Elle ajoute qu'il y aura d'autres choix puisque les choses évoluent, que les écoles vieillissent. Madame la Maire demande s'il y a des questions par rapport au budget. En l'absence, il est procédé au vote.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES-BUDGET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE CENTRE D'ACTION JEUNESSE (CAJ)

Délibération n° 14-02-2025

Madame la Maire indique que le Centre d'Action Jeunesse va être présenté puisque celui-ci a été abordé sur le plan financier et des projets. Madame la Maire ne sait pas si tout le monde connaît le Centre d'Action Jeunesse qui se trouve à côté des terrains de foot. Les jeunes sont dans des Algeco, qui ne sont plus aux normes au niveau énergétique et manquent d'espace puisqu'il y a de plus en plus de jeunes à Mondonville. Madame la Maire déclare que la commune préfère qu'ils soient au Centre d'Action Jeunesse pour faire des activités plutôt que de traîner dans la rue. Elle affirme que la commune a travaillé avec les jeunes pour ce projet et les a rencontrés à quelques reprises, notamment avec Monsieur Marc BEUGNIES qui est en charge de la jeunesse, pour créer ce projet avec eux. Madame la Maire affirme que la commune a eu un peu peur que les jeunes demandent plein de choses au début et, au final, les jeunes sont très raisonnables, voire plus raisonnables que les adultes. Ce bâtiment va se situer exactement à l'endroit où il y a le Centre Action Jeunesse, mais ces Algeco vont être supprimés et la commune va partir sur de la construction modulable qui est faite en usine, ce qui fait que ce chantier va être très, très court. Madame la Maire déclare qu'il y a six mois de travaux en partant de la préparation des travaux et où les Algeco sont enlevés jusqu'au moment où les jeunes s'installent. Elle ajoute que c'est un grand bâtiment qui a été voulu simple, mais à la fois avec une note un peu fun et aussi dans le cadre du recyclage de matériaux puisqu'il va y avoir le PIJ (Point Information Jeunesse), qui n'existe pas encore, mais qui est quelque chose que la commune veut développer. Il s'agirait d'un endroit où les jeunes entre 15 et 25 ans vont pouvoir se rendre pour avoir des informations pour rechercher un emploi, pour l'orientation. Madame la Maire précise que le PIJ sera conçu à partir d'un container maritime puisque c'est très tendance d'avoir des containers maritimes réutilisés. Ce sont des containers maritimes de premier voyage, ce qui veut dire qu'ils n'ont fait qu'un voyage entre l'Asie et la France et sont donc en bon état. Madame la Maire explique que cela constitue le côté un peu fun de cet équipement. De l'autre côté du CAJ, il y aura une grande terrasse couverte semi-ouverte qui est aussi faite de deux containers. Elle ajoute qu'il y aura aussi un container pour le stockage. Madame la Maire indique que la Rue Cantegril est en haut du plan, que les personnes rentreront par un parvis couvert, les jeunes iront soit au PIJ, soit ils iront au Centre Action Jeunesse et rentreront dans un grand hall. À droite se trouve le bureau de direction, en face, un studio d'enregistrement sera fait puisque cela fait quelques années qu'ils font des enregistrements avec une cabine insonorisée. Ensuite, l'espace est divisé en deux puisqu'il y a des jeunes à partir de 11 ans jusqu'à 17 ans, ces deux catégories de jeunes n'ayant pas forcément les mêmes activités, il a donc été décidé de faire deux zones d'activité avec une zone de bricolage à chaque fois, la pièce sera séparée en deux pour la zone de bricolage.

Madame la Maire précise qu'il y aura une cuisine au milieu puisque les jeunes y étaient très attachés parce qu'ils aiment bien partager, faire des gâteaux. Elle ajoute que les deux salles donnent sur la terrasse couverte. Madame la Maire affirme qu'il s'agit d'un bâtiment de 240 mètres carrés et pense que les jeunes vont être à l'aise et bien. En partant sur le plan de financement, la commune sollicite une aide de la CAF à hauteur de 60 %. Elle précise que ce projet est estimé à 448 000 €, ce qui ferait 179 200 € pour la CAF et 20 % pour la région (89 600 €). Étant donné qu'il n'est pas possible de dépasser 80 % de subvention, les 20 % restants seraient en autofinancement de la commune, si celle-ci arrive à avoir ces subventions, le bâtiment coûterait moins de 90 000 €. Madame la Maire indique que la délibération a pour but d'approuver ce plan de financement et de lui donner l'autorisation de signer toutes les demandes de subventions. Madame la Maire demande ensuite aux élus s'ils ont des questions.

Monsieur Gilles LAGARDÈRE imagine que tout le matériel intérieur (studio d'enregistrement, cuisine) est compris dans le montant.

Madame la Maire répond que la cuisine est comprise dans le montant, que la cabine d'insonorisation aussi, mais que le reste du matériel est déjà à disposition et sera transporté. Elle précise qu'il y aura de l'aménagement à faire, mais que cela concernera le budget de l'année prochaine puisqu'il y a une commission d'appel d'offres le 2 juin, étant donné qu'il y a environ six mois de travaux, ceux-ci devraient commencer à la rentrée de septembre. Madame la Maire précise également qu'il y a un paramètre à prendre en compte, à savoir que le tiers-lieu soit terminé pour que les jeunes puissent aller au tiers-lieu le temps des travaux. Elle indique que les travaux ne commenceraient qu'en octobre puisque ce sont les dernières dates à disposition concernant la livraison du tiers-lieu et que ce projet se terminerait début 2026. S'il y a du mobilier à acheter, il le sera sur le budget 2026. Madame la Maire demande s'il y a d'autres questions. En l'absence, la délibération est soumise au vote.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

CHANTIERS : TIERS-LIEUX, BOULODROME

Madame la Maire explique que des informations vont être données sur l'avancée du chantier.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC assure que les travaux du tiers-lieu sont bien avancés maintenant et que la livraison est probablement prévue début octobre, mais celle-ci ne s'avance pas trop tant que ce n'est pas fait étant donné qu'il s'agit de rénovation et que les dates ne sont jamais certaines.

Elle ajoute que cela concerne les deux bâtiments puisque Monsieur Romuald FAVREAU a présenté des tarifs pour la partie coworking (ancienne mairie), mais il y a également le bâtiment solidaire (ancienne école), qui a fait l'objet d'un travail cette semaine. L'adjointe explique qu'il y aura deux bâtiments, mais un seul usage et une seule ouverture prévue début octobre. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC indique être disponible s'il y a des questions.

Madame la Maire explique que le permis du boulodrome a été accordé et qu'il est affiché à l'écran et laisse la parole à Monsieur Yacine AINAOUI sur ce sujet.

Monsieur Yacine AINAOUI indique que cela avait déjà présenté, mais est disponible s'il y a des questions. Il répète que le permis a été déposé.

Madame la Maire s'excuse puisqu'elle ne se rappelait que cela avait déjà été présenté.

Monsieur Yacine AINAOUI explique que s'il y avait des absents ou s'il y a des questions supplémentaires, il se tient à disposition pour répondre.

Madame la Maire précise que la commission d'appel d'offres aura également lieu le 2 juin, que les travaux dureront environ huit mois, ce qui est un peu plus long puisqu'il y a plus d'espace, des terrassements. Elle indique que ce projet sera également livré en début d'année 2026.

Monsieur Yacine AINAOUI confirme que les travaux seront à cheval sur les deux années et que le projet sera livré en 2026. Il ajoute que c'est un beau projet ambitieux qui va bien s'intégrer dans la commune, dans l'environnement à côté de la salle multiactivités qui va faire la liaison avec la plaine des sports qui rencontre un bon succès. Monsieur Yacine AINAOUI en profite pour annoncer la date de l'inauguration, à savoir le 13 mai à 17h30, et convie les élus à s'y rendre. L'adjoint déclare qu'il y aura une belle zone sportive et demande s'il y a des questions.

AIRE DE GRAND PASSAGE D'AUSSONNE

Madame la Maire indique qu'il se passe parfois beaucoup de choses et pas beaucoup de choses et que cela est compliqué. Elle indique que la commune en était restée au fait qu'un maraîcher de Mondonville (Monsieur BRITZ) avait demandé une préemption à la SAFER sur le terrain qui était prévu pour l'aire de grand passage. Suite à cette proposition, le propriétaire s'est rétracté et n'a plus voulu vendre. La métropole a envoyé un courrier aux riverains et aux maires des communes en disant que cela allait passer sur une déclaration d'utilité publique pour faire cette aire de grand passage.

Madame la Maire ajoute que cela est tout frais et qu'elle était à la métropole pour une réunion de bureau le matin même et elle affirme qu'il a été demandé aux trois maires concernés d'être à une réunion lundi soir pour évoquer l'aire de grand passage. Madame la Maire déclare ne pas en savoir plus pour le moment, mais assure qu'elle dit tout au fur et à mesure où elle a les informations. Elle croit se rappeler avoir dit à peu près la même chose la fois d'avant et émet l'hypothèse qu'elle en saura plus lundi prochain. Madame la Maire indique que la seule chose qu'elle sait est que lors du prochain Conseil métropolitain (semaine prochaine), il y aura une délibération qui portera sur la réhabilitation de l'aire permanente avec création de deux places supplémentaires. Elle déclare qu'elle va attendre de voir ce qui va être dit lundi et, en fonction de cela, si cette délibération est maintenue, la commune prendra la parole pour dire son incompréhension puisque s'il y a une aire de grand passage, il est très compliqué d'avoir une permanente à côté. Madame la Maire estime qu'il faut savoir où l'on va puisqu'il n'est pas possible de dire : « oui », « non ». Elle répète qu'elle informera les élus quand elle en saura un peu plus au fur et à mesure que des informations sont disponibles.

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Madame la Maire indique que les élus n'ignorent pas qu'une campagne a eu lieu sur les réseaux sociaux et dans la presse audiovisuelle et écrite, et souhaite revenir un petit peu sur l'histoire parce que beaucoup de choses sont dites, qui sont fausses, et beaucoup de choses qui sont mal interprétées par les Mondonvillois puisqu'ils n'ont qu'une version. Depuis le début du mandat, Madame la Maire déclare que la commune a accompagné les professionnels de santé à l'époque, à savoir les médecins, dentistes, infirmiers, psychologues et pédicures de la commune, afin de faciliter leur installation à Mondonville et améliorer l'offre de soins pour les habitants. Un terrain communal de 1 230 mètres carrés situé derrière le centre commercial de Carrefour a été identifié par les professionnels eux-mêmes pour accueillir une maison de santé. Madame la Maire montre que Carrefour se situe en bas de la carte et que le terrain (là où il y a des arbres) est un bassin d'orage qui est inconstructible, et le terrain visé est indiqué par la petite flèche. Madame la Maire explique que le terrain était initialement inconstructible, la commune a donc demandé une modification du PLU, ce qui a été fait au niveau de la métropole, afin de permettre la réalisation de ce projet qui a été déterminé d'intérêt général, c'est ainsi que la commune a pu faire modifier ce terrain. Pour accélérer le projet, Madame la Maire explique qu'il avait été proposé de financer la construction du bâtiment et de le louer aux professionnels de santé via un crédit-bail immobilier. Certains praticiens avaient souhaité eux-mêmes ce projet en disant qu'ils voulaient en être maîtres, choix que la commune a respecté, et celle-ci a continué à les accompagner auprès des services de la métropole pour tout ce qui est viabilisation, modification, tout le pan administratif. En parallèle, la commune a fait faire une estimation par le service des Domaines, ce qui est une obligation lorsqu'il y a un bâtiment public. La valeur a été fixée à 215 000 € au mois de novembre 2022.

Cette offre a été jugée trop élevée par les médecins et elles ont souhaité, dans un premier temps, la gratuité du terrain au titre de l'intérêt général, puis ont fait une proposition d'achat à 24 150 €. Madame la Maire explique que la commune n'a pas accepté et ajoute que les élus se rappellent du Conseil Municipal d'octobre 2023 où il y avait beaucoup de débats et la commune a proposé le terrain à 60 000 €, la commune prenant à sa charge, en plus, 60 000 € pour le dévoiement des eaux usées, ce qui constituait une opération blanche pour la commune. Une promesse de vente a été signée le 21 décembre 2023, sur laquelle il était très clair que les médecins devaient travailler la servitude avec la copropriété puisqu'il y a une servitude de passage, ce terrain étant enclavé étant donné qu'il est entouré de piétonnier, le seul accès possible se faisant par le chemin autour de Carrefour. Madame la Maire déclare que des échanges téléphoniques ont eu lieu lors de l'été 2024, mais il y a une phase de négociation qui n'a débuté qu'en 2024 sans que la commune ait été informée de ce retard, sachant que la promesse de vente signée en décembre 2023 se terminait le 29 janvier 2025. Madame la Maire explique qu'en décembre 2024, aucun accord n'avait été trouvé. La copropriété a proposé aux médecins d'intégrer l'association syndicale libre, ce qu'elles ont refusé. Une seconde proposition de convention de servitude a été proposée avec une participation de 10 % aux frais d'entretien, ce qui correspond à environ 2 300 € par an et leur avocate a négocié à 5 %, à savoir 1 150 €. La copropriété n'a pas voulu céder et, devant ce désaccord, les médecins ont suggéré à la commune un accès par l'arrière du terrain. Madame la Maire souhaite que les élus visualisent bien puisqu'il est dit que la mairie a refusé cette solution, mais il est très évident que le piétonnier qui longe tout le terrain serait transformé en route. Elle ne sait pas quels élus connaissent le terrain, mais cela ne serait pas conforme au PLU, il est impossible de faire une route. En admettant qu'il soit possible de faire une route, tous les gens en haut du moulin sont enclavés et sont empêchés d'avoir ce chemin piétonnier, qui est le seul chemin pour aller dans le centre de Mondonville à pied, autrement, ils sont obligés de remonter. Madame la Maire ajoute qu'il n'y a pas la largeur pour faire une voie, cela voudrait dire que le bassin d'orage devrait être renforcé ou qu'il faut exproprier les propriétaires avec leur piscine en leur disant : « vous nous laissez un bout de terrain et on met la route au bord de votre clôture ». Madame la Maire explique que cela n'est pas possible et que la commune ne pouvait pas dire oui. Elle indique que lorsqu'elle a dit que ce n'était pas possible, il lui a été dit que le projet était arrêté. La promesse de vente est arrivée à échéance le 29 janvier, les médecins ont demandé une prolongation jusqu'en novembre 2025 pour pouvoir faire la négociation avec la copropriété. La commune devait signer un nouveau compromis de vente le 14 février, mais, finalement, les médecins ont annoncé leur retrait du projet le 12 février, faute d'accord avec la copropriété. Madame la Maire explique que la commune est passée sur la proposition à l'arrière.

Le refus de la municipalité de faire un accès par l'arrière a entraîné une campagne de critiques infondées, sans parler de diffamation, mais des personnes ne sont pas gênées d'attaquer la municipalité sur les réseaux sociaux. Madame la Maire ajoute qu'il n'y a pas eu de phase de négociation ou de discussion, un article a tout de suite été publié dans la dépêche, France 3 est venue. Pour compléter et être la plus complète, Madame la Maire affirme que trois permis de construire ont été déposés pour ce projet, le premier, le 4 mars 2024, qui a été retiré par les demandeurs, le second, le 13 juin 2024, permis qui a été rejeté de plein droit le 23 septembre, car il manquait des pièces, qui n'ont pas été adressées dans les trois mois malgré les relances, puis le dernier permis a été déposé le 24 janvier 2025, soit cinq jours avant la promesse de vente. Ce permis est toujours en cours d'instruction puisqu'il n'a pas été retiré. À ce jour, la commune a demandé des pièces complémentaires le 3 février et celles-ci ont été déposées la semaine dernière. Madame la Maire affirme qu'il faut attendre le retour de l'instruction. Madame la Maire constate que ce projet a trop tardé et qu'il y a beaucoup de difficultés alors que le projet initial était simple sur le papier, selon elle, à savoir que la commune construise cette maison de santé avec tous les professionnels qui souhaitent l'intégrer. Il ne faut pas oublier que des paramédicaux ou des dentistes voulaient s'installer au départ et que ceux-ci se sont retirés du projet en voyant la façon dont cela se passait. Madame la Maire explique que la commune est toujours restée au dialogue malgré les critiques et des réunions qui n'étaient pas faciles où les élus ont été traités de malhonnêtes. Elle explique qu'il était important de garder le dialogue puisque la priorité est l'accès aux soins pour tous, les Mondonvillois et les personnes aux alentours. Madame la Maire déclare qu'elle souhaite avoir une solution constructive pour avoir une offre de soins adaptée au nombre d'habitants. Madame la Maire conclut ses propos en disant qu'elle a essayé d'être la plus factuelle possible et souhaite échanger avec les élus sur ce qu'il faut faire, s'il faut repartir sur l'étude d'autre chose, s'il faut reprendre le sujet. Elle déclare qu'il n'est pas nécessaire de prendre la décision aujourd'hui puisque cela demande plus de réflexion, elle se demande s'il faut créer un groupe de travail qui va réfléchir à d'autres solutions. Madame la Maire déclare qu'il faut sortir de cette situation et que la commune n'a pas voulu polémique, ni répondre sur les réseaux sociaux ou dans la presse puisque cela ne sert à rien de se renvoyer la balle.

Monsieur Yacine AINAOUI indique que c'est très factuel et souhaite poser deux questions et avoir un éclaircissement. Il se demande si la commune est dans cette situation parce qu'il y a eu un refus de payer une somme à hauteur d'à peu près 2 000 € pour la copropriété.

Madame la Maire répond qu'elle ne sait pas, mais indique savoir que la transaction n'a pas abouti et que c'est la raison officielle, pour autant, elle ne sait pas si c'est la seule raison.

Monsieur Yacine AINAOUI demande si la copropriété était d'accord.

Madame la Maire indique que Monsieur Romuald FAVREAU peut en parler mieux qu'elle puisqu'il a travaillé avec la copropriété depuis le début afin qu'il y ait la possibilité de faire quelque chose sur ce lieu. Un accord a été trouvé avec elle pour la servitude pour le dévoiement des eaux usées. Après, la commune n'était pas dans la négociation.

Monsieur Yacine AINAOUI demande, dans l'hypothèse avancée de la route au lieu du piétonnier, à qui était la charge des travaux.

Madame la Maire répond que cela aurait été à la charge de la commune. Elle indique ne pas avoir précisé le montant puisque ce n'est techniquement pas possible.

Monsieur Laurent PLANAGUMA pense que c'est important de dire combien coûtent 50 ou 100 mètres de formalisation de route.

Monsieur Jérôme FOUILLOY répond que le coût d'une piste cyclable est un million du kilomètre, une route standard deux voies, comme la nationale à Mondonville, coûte plutôt dix millions du kilomètre.

Madame la Maire explique que ce n'est pas une nationale, mais une seule voie. Elle ajoute qu'il faudrait penser aussi à faire des trottoirs parce que les gens qui viennent du haut du moulin sont empêchés d'avoir leur voie mobilité douce, ce qui veut dire qu'il n'est pas possible de les laisser coincer là, il ne faut pas faire qu'une route, il faut faire des trottoirs adaptés aux personnes ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur Alain LAFOURCADE explique que si une route est faite là-bas, à part passer par la mangrove, il ne voit pas par où passer parce qu'il se voit mal passer son fauteuil chez les gens et leur dire : « excusez-moi, je ne fais que passer, je vais voir le médecin, laissez-moi, c'est urgent ». Le conseiller municipal affirme qu'il est impossible de faire une route là-bas.

Madame la Maire confirme qu'il n'y a pas la place.

Monsieur Yves DULAC déclare qu'il y a un problème de parking pour la maison et fait remarquer que l'offre de soins a été débattue ces derniers jours, notamment à l'Assemblée nationale, puisqu'il y a un problème national qui fait qu'il y a 6 millions de Français qui n'ont pas de médecins traitants.

Il ajoute que 250 députés se sont mis d'accord pour une régulation de l'installation des médecins et que le Conseil Municipal n'est pas le lieu pour en discuter, mais Monsieur Yves DULAC indique que dans les zones concernées par cette régulation (13 % du territoire), Mondonville n'est pas concernée et n'est pas dans un désert médical. Il affirme qu'il n'y a pas lieu de discuter du fait que la commune risque de ne pas avoir de médecins. Cependant, il estime qu'il y a un vrai problème dans l'offre de soins, d'une part, il y a beaucoup de Mondonvillois et tous n'ont pas la possibilité de prendre rendez-vous chez les médecins mondonvillois qui ne prennent pas toujours de nouveaux patients, ce qui est un premier point. D'autre part, il y a un vrai problème, souligné également à l'Assemblée au niveau national, qui est la permanence des soins, c'est-à-dire que quand un Mondonvillois va chercher son enfant à 18h30 à la garderie ou à l'école et qu'il a 39 °C de fièvre, quelles sont ses solutions pour avoir un avis médical. Dans la très grande majorité des cas, aujourd'hui, les gens se reportent sur les services hospitaliers publics qui sont déjà encombrés par beaucoup de patients qui ne devraient pas y être. Monsieur Yves DULAC indique qu'il y a de vraies discussions pour rééquilibrer les choses au niveau national. Dans l'engagement de la commune pour la santé de la population, il faut garantir l'offre de soins, mais aussi que les médecins et les professionnels de santé ne soient pas en autarcie dans une maison de santé professionnelle, mais participent à la vie de la commune, c'est-à-dire qu'ils puissent participer aux actions de sensibilisation ou de prévention sur la base du volontariat, comme cela se fait régulièrement pour Octobre Rose, Movember, le diabète ou les pathologies rénales, des actions de sensibilisation, Monsieur Yves DULAC estime qu'il est légitime que les professionnels de santé participent à ces actions de sensibilisation. Il ajoute que le premier salon sport santé national a eu lieu le week-end dernier, qui a réuni plus de 1 000 participants, qui est le premier événement de Mondonville en termes de participants, qui a dépassé la Mond'On Run. Le conseiller municipal explique que le sport santé constitue de la prévention primaire, secondaire, tertiaire, qui est valable pour toute la population, or une partie du budget du CCAS était consacré au sport santé, mais le sport sur ordonnance (loi de 2016), un député ayant participé et était présent, à savoir Régis JUANICO, il y avait également Line MALRIC, beaucoup de professionnels étaient là autour du sport santé et ont pu discuter de ces questions. Monsieur Yves DULAC indique que si Mondonville veut faire du sport santé, comme à Blagnac, il faut que les professionnels de santé participent à ces débats et s'engagent à ce niveau-là. Il ajoute qu'il faut arriver à avoir une médiation pour avancer sur ce projet de maison de santé professionnelle qui est importante pour la commune.

Madame la Maire remercie Monsieur DULAC et donne la parole à Monsieur Laurent PLANAGUMA.

Monsieur Laurent PLANAGUMA demande le nombre de places de parking prévues dans le projet déposé, au niveau du permis.

Madame la Maire répond qu'il y en avait 19.

Monsieur Laurent PLANAGUMA demande combien il y avait de salles.

Madame la Maire répond qu'il y en avait 10 cabines et 15 places.

Monsieur Laurent PLANAGUMA demande pour comparer avec les 2 300 € demandés à l'année en termes de fonctionnement. L'élue suppose qu'il y a un ratio et que cela doit s'étudier. Il estime qu'il y a certainement des places de parking qui seront utilisées, mais avoue ne pas savoir si cela vaut ce prix. Monsieur Laurent PLANAGUMA confirme que la mairie ne peut pas s'opposer et imposer que ce soit à un privé et que cela est compliqué.

Madame la Maire explique que la mairie a fait un effort considérable en vendant ce terrain à 60 000 € à des privés, même si c'est pour un intérêt général.

Monsieur Laurent PLANAGUMA indique que ce sont des choses qui doivent être vues depuis le début.

Madame Béatrice ESCLARMONDE souhaite reprendre ce sujet et trouve que la mairie a eu une bonne démarche en n'acceptant pas l'ouverture de la route. L'élue estime que cela serait dommage de défaire un chemin piéton utile aux riverains pour y faire une route avec toutes les nuisances que cela occasionne. Elle ajoute qu'être bloqué uniquement pour une question de servitude et non-accord entre la copropriété et les médecins qui vont s'installer sur une petite somme ridicule entre 1 000 € et 2 000 €, pour une question de servitude et de non-acceptation de ce passage, elle estime qu'il y a une indécence quelque part et que cela est ridicule.

Madame la Maire dit que la commune n'aurait jamais été autorisée à faire une route, ce n'est pas le Conseil Municipal qui peut décider de faire une route. Elle explique que la commune a pointé du doigt tout ce qui était possible et personne n'aurait fait une route.

Monsieur Gilles LAGARDÈRE indique que quand on connaît bien ce chemin piétonnier, il est facile de s'apercevoir que cela ne peut pas fonctionner. Il se demande où passeront les gens, comme le disait Monsieur Alain LAFOURCADE, il y a également des mobylettes, des scooters, des quads sur le chemin piétonnier. Il ajoute que les gens ne peuvent plus passer, très souvent le matin, aux heures de retour des écoles, les mamans avec les enfants ainsi que les assistantes maternelles qui promènent les enfants.

Il explique que si les médecins avaient accepté à cette association, ils auraient pu également bénéficier du parking du centre commercial. En passant par le coin où il y a le magasin de toilettage pour les chiens, il y a 20 mètres à faire, Monsieur Gilles LAGARDÈRE estime que les médecins ont fait preuve de mauvaise volonté.

Madame Nadine HURY ne comprend pas quel est le problème de servitude et comment le piétonnier est enclavé.

Madame la Maire explique qu'il est enclavé parce que la voirie est privée et non communale.

Madame Nadine HURY comprend qu'une voiture peut passer derrière Carrefour, comme cela est actuellement le cas.

Madame la Maire répond que c'est parce qu'on est client du centre commercial que cela est possible, mais ajoute qu'il y a une servitude de passage pour tous les clients. Elle indique que, pour l'usage de la maison de santé, des voitures vont passer uniquement pour ce bâtiment. Elle affirme qu'il est dit qu'il y a 5 000 patients pour ces médecins à l'année, ce qui veut potentiellement dire 5 000 patients.

Madame Nadine HURY indique qu'ils vont stationner sur le parking de Carrefour.

Madame la Maire ajoute qu'ils vont emprunter la voie. Elle déclare que les commerçants ne participent pas aux charges pour eux, pour leurs salariés, ils participent pour leurs clients, les médecins y participeraient donc pour leurs patients. Madame la Maire considère que le deal avec l'association des commerçants paraît honnête.

Madame Nadine HURY explique que les médecins ont l'air de dire que la promesse de vente n'était pas claire et pensaient que la mairie prenait en compte, elle se demande donc si cela n'était pas dit clairement dans la promesse de vente.

Madame la Maire répond que c'était écrit, qu'elle était présente lors de la signature, que cela a été redit par le notaire de la mairie. Elle ajoute que cela a été dit lors des négociations avec les médecins pour le prix. Le premier prix avait été fixé en disant que la commune s'occuperait de la viabilisation du terrain et de la servitude. Étant donné que le prix a été baissé d'une façon exagérée, Madame la Maire indique que la commune a dit : « OK, mais après, on ne s'occupe plus de la servitude, c'est à vous de la gérer ». Elle explique des échanges avaient eu lieu avec l'ASL, cela était clair, mais l'ASL n'a jamais été contactée ou très tardivement. Les premières négociations remontent à décembre 2024 alors que cette promesse de vente a été signée depuis un an. Madame la Maire répète que les médecins savent que c'est un terrain enclavé.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC indique être convaincue qu'il y a besoin d'avoir des médecins et une maison de santé sur la commune. Le projet, tel qu'il est porté, mené et qui a été vraiment accompagné par Madame la Maire et Monsieur Romuald FAVREAU, n'aboutit pas pour l'instant, mais il n'en demeure pas moins que, selon elle, l'association des commerçants, les médecins et la commune sont tous convaincus, que ce besoin existe. Elle explique que la municipalité soutient ce besoin et que Madame la Maire proposait de reprendre le travail et de remettre l'œuvre sur le chantier. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC pense qu'il faut repartir de cette proposition et retravailler. Pour certains, il faut refaire ce qui a déjà été fait, même si cela n'est pas évident, il faut arriver à une solution malgré tout. La période n'est pas simple, mais il faut y arriver. Madame Ketty ARICIQUE-DULAC estime que cette proposition de reprendre le projet est probablement la meilleure solution pour aujourd'hui.

Madame la Maire indique qu'il est possible d'y réfléchir parce que le mandat arrive à sa fin. Elle affirme que c'est raté pour ce mandat. Madame la Maire répète que la mairie est ouverte aux réflexions et propose que ceux qui veulent participer au sujet se mettent autour de la table et mettent tout à plat. S'il s'agit d'un projet communal, il faudra attendre le prochain mandat puisqu'à partir de septembre, il n'est plus possible de lancer de nouveaux projets et que ce temps d'attente permettra de construire quelque chose et de réfléchir.

Madame Nadine HURY demande quelle est la position des médecins.

Madame la Maire indique que le mail qu'elle a reçu suite à son refus du passage indique que les médecins arrêtaient, ce qui est également écrit dans la presse ou dans un document que les médecins donnent à leurs patients. Madame la Maire ajoute que c'est dommage puisque la porte a été ouverte par le centre commercial qui souhaite qu'il y ait ce pôle de santé puisqu'il y a une pharmacie, des infirmiers, des kinés, des dentistes. Madame la Maire indique que le Conseil Municipal ne va peut-être pas aller plus loin ce soir.

Monsieur Gilles LAGARDÈRE voulait savoir si le permis avait été retiré.

Madame la Maire répond qu'il est toujours en cours d'instruction, qu'il manquait une pièce, qui a été demandée le 3 février et qui a été reçue la semaine dernière, soit plus d'un mois et demi après. Si cette pièce ne convient pas, le délai court jusqu'au 24 avril.

Monsieur Yacine AINAOUI demande si ce permis concerne un passage sur Carrefour.

Madame la Maire confirme que c'est bien le cas, mais ajoute qu'il n'y a plus de promesse de vente, celle-ci s'étant arrêtée le 29 janvier. Une autre promesse de vente devait être

signée le 14 février, mais les médecins ont annulé le 12. Elle explique que le permis est en cours d'instruction, mais en admettant que le permis soit accordé, le terrain ne leur appartenant pas. Madame la Maire clôt le sujet et demande aux élus de ne pas partir sans avoir signé le budget.

FIN DE SÉANCE À 20 HEURES 19

Présidente de séance
Véronique BARRAQUÉ ONNO



Secrétaire de séance
Ketty ARICIQUE-DULAC

